



CETIM

Mr Philippe LUBINEAU

52 avenue Félix LOUAT

60 304 Senlis cédex

Courbevoie, le 26 novembre 2020

Objet : Fonctionnement des commissions professionnelles et articulation avec les projets stratégiques

Monsieur,

Nous faisons suite à la dernière commission traitement de surface qui s'est déroulée le 15 octobre 2020, et au relevé de décisions s'y rapportant.

L'UITS suit les travaux de la commission RTS depuis de nombreuses années et souhaite, au travers de ce courrier, porter à votre attention certaines incompréhensions et dysfonctionnements mis en lumière lors de cette commission.

En préambule, nous notons que la commission dispose d'un budget de 205 k€ et que les prévisions de réalisation à fin 2020 s'élèvent à 153 k€, 52 k€ sont donc disponibles et doivent permettre de finaliser certaines études.

○ **Études mises à l'arrêt malgré des budgets votés lors de la commission du mois d'Avril 2020**

Il s'agit en particulier des études sur le contrôle de la préparation TS, sur la préparation de surface de l'aluminium, sur le polissage des inox, sur le couplage galvanique et sur la perméabilité au nickel des dépôts de chrome III.

Nous regrettons vivement que ces sujets aient pris du retard, sans que les membres de la commission en aient été informés.

⇒ La mise en place de la nouvelle politique stratégique du CETIM ne doit pas entraver la bonne marche des études déjà commencées et dont les budgets ont été approuvés lors des précédentes commissions. En effet, ceci a un impact négatif sur le ressenti des industriels membres des groupes de travail qui sont en attente de ces résultats et continuent de verser leur redevance au COREM malgré des baisses de chiffres d'affaires significatives pour la plupart d'entre elles.

Mise en place des PTT/PSS

Il nous semble utile de revenir sur le manque d'informations données par le CETIM suite à la réflexion initiée depuis fin 2018 sur la rationalisation des études sectorielles afin d'une part de mieux satisfaire les besoins des mécaniciens, et d'autre part de pallier une éventuelle diminution de financement collectif. En effet, il n'est apparu que très récemment que le financement de ces projets se ferait au moyen d'une ponction d'environ 50% du budget des commissions professionnelles, sans savoir à ce jour si d'autres projets, notamment relatifs à la normalisation, seraient également imputés sur le budget de la commission professionnelle.

Nous avons identifié les problématiques suivantes :

- Manque de visibilité sur le fonctionnement des PSS/PPT : Les industriels ne comprennent pas le fonctionnement de ces projets et la façon dont ils intègrent les études en cours.
- Les revêtements en tant que tels ne sont pas vraiment pris en compte dans ces projets, excepté peut être dans le PTT Substitution. Nous nous demandons également quelle sera la place de l'étude couplage galvanique pour l'automobile et l'aéronautique si ce sujet venait à être déplacé dans le PTT substitution. Le budget de cette étude ayant été adopté, nous souhaitons que cette étude aille à son terme sans intégrer un projet thématique.
- La profession n'est souvent intéressée que par une faible part du projet comme par exemple dans le projet substances réglementées. En effet, par exemple, dans ce projet, la base de données articles intéresse beaucoup moins la profession traitement des surfaces que celle des biens d'équipements.
- Les études proposées par les membres de la commission sont spécifiques à la profession voire à deux professions. Dans certains cas, la commission ne souhaite pas que les travaux et résultats des études soient dévoilés aux autres professions. Nous nous interrogeons sur la façon dont se traduira cette demande de confidentialité dans les PTT/PSS. A ce sujet, nous souhaitons que les participants aux PSS/PPT soient liés par un code de bonne conduite, de la même façon que cela est pratiqué au sein des commissions.
- Le budget des PSS/PPT étant pris sur le budget des commissions professionnelles, nous souhaitons également nous assurer que ces groupes de travail ne seront accessibles qu'aux cotisants CETIM ou entreprises membres de syndicats professionnels du secteur de la mécanique.

○ **Réduction du budget de la commission RTS et nouvelles études**

Dans le cas où il serait effectivement prélevé 50% du budget de la commission pour financer les PSS/PTT, la commission RTS disposerait d'un budget au maximum de 100 k€ pour financer ses propres actions (sans tenir compte d'une éventuelle baisse de ce budget attribuée à la baisse de la taxe affectée collectée).

Compte tenu du coût des études collectives ceci ne nous paraît clairement pas envisageable. En effet, sauf à baisser le coût interne CETIM, avec la somme allouée, le nombre d'études spécifiques financées par la commission se limiterait à un ou deux.

Bien souvent les industriels jouent un rôle majeur et fondamental dans le succès des études par la participation au groupe de travail (temps homme), la fourniture de bains pour que le CETIM n'ait pas à acheter les produits chimiques, la mise à disposition d'équipements voire la réalisation d'éprouvettes ainsi que la fourniture de lots de pièces pour essais... Il serait intéressant que cette implication des industriels dans les études soit prise en compte au moment du chiffrage du projet et que les budgets soient adaptés en conséquence, sinon il y a un risque que les industriels ne passent plus par le CETIM pour coordonner les actions professionnelles. Ceci entraînerait à court terme une perte de compétences au sein des commissions professionnelles.

L'intérêt de la commission professionnelle réside principalement dans le fait que les sujets puissent être proposés par les industriels pour répondre au mieux à leurs besoins. Les conditions des projets thématiques transversaux et stratégiques sectoriels ne semblent pas aller dans ces directions et nous nous inquiétons du volume de projets présentés, de leur complexité, de l'appropriation des sujets par les industriels dans un laps de temps aussi faible et dans une période peu propice à l'utilisation des ressources humaines.

⇒ Nous insistons sur la poursuite de l'étude « évolution norme RENAULT » dont une partie concerne dorénavant le changement d'aspect des revêtements noirs. Nous souhaitons que la phase « normalisation » soit différenciée de la phase essais. En effet, selon la situation budgétaire de la commission RTS et pour ne pas freiner la réalisation d'autres études, il pourrait être envisagé de décharger le CETIM du suivi normatif de cette procédure de cotation. Cette remarque est également valable pour l'étude sur la mise à jour de la norme ISO 9227 car il faudrait attendre le dépouillement des essais organisés par la profession FIXATIONS avant d'engager une nouvelle demande de révision auprès de l'AFNOR.

- **Départ en retraite de la chargée de profession Traitement de surface/ Traitement thermique**

Nous avons appris en fin de réunion le départ en retraite de notre chargée de profession. Nous souhaiterions savoir comment va se dérouler sa succession et qui sera notre interlocuteur dès janvier 2021. Nous souhaitons vivement qu'un correspondant CETIM pour le traitement de surface/traitement thermique soit nommé au plus tôt afin d'éviter toute perte d'information dans les études en cours de réalisation.

L'UITS est conscient que la situation financière du CETIM nécessite des ajustements et une politique nouvelle de développement. Toutefois, nous pensons que cette mise en œuvre ne peut se faire qu'en concertation avec les membres de la commission.

Pour permettre à l'UITS et aux membres de la commission RTS de se positionner officiellement sur cette orientation stratégique, nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer les réponses aux questions soulevées dans le présent courrier avant le 9 décembre 2020 (date à laquelle les membres de la commission RTS doivent de nouveau se réunir sur cette thématique), en étayant plus particulièrement les points suivants :

- Détail du fonctionnement des PSS/PTT pour en permettre une bonne compréhension.
- Quels garde fous sont mis en place pour s'assurer que les actions qui concernent la commission RTS au sein de ces « méga projets » seront menées à bien dans les délais et budgets impartis?

En vous remerciant par avance de la prise en compte de nos observations nous restons à votre disposition pour échanger de vive voix et vous dire toute notre inquiétude sur ce nouveau mode de fonctionnement et vous prions d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Jonathan FHIMA
Président UITS



Anne-Sophie MAZE
Déléguée générale UITS

Copie :

Philippe CONTET – FIM

Benjamin FRUGIER - FIM

Wilfried BOYAUD – FFF

Catherine LARROQUE – FIMMEF

Renaud BURONFOSSE – EVOLIS

Yolande BUFQUIN – SNCT

Maxime THONNERIEUX – SNDEC

Laurence CHERILLAT – ARTEMA

Olivier DARIO - SYMOP

Marie-Annick LAROCHE - CETIM